



---

---

# Rapport annuel d'activité 2018-2019

du comité des usagers et des conseils des jeunes  
du Centre jeunesse de la Montérégie

---

---

*Rédigé par Mélanie Bouchard,  
Agente de liaison du comité des usagers*

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. Mot de l'exécutif du comité des usagers.....	p.3
2. Les fonctions légales.....	p.5
3. Le mandat du comité des usagers.....	p.6
4. Les réalisations 2018-2019.....	p.7
5. Les membres du comité des usagers du CJM.....	P.9
6. Le bilan 2018-2019.....	P.11
7. Assistance, accompagnement et références 2018-2019.....	P.14
8. Enjeu prioritaire.....	p.17
9. Conclusion.....	p.19
10. Bilan financier 2018-19.....	p.20

## 1. LE MOT DE L'EXÉCUTIF DU COMITÉ DES USAGERS

L'année 2018-19 fut marquée par le départ de madame Geneviève Lecours du poste d'agente de liaison et l'embauche de madame Mélanie Bouchard comme nouvelle agente de liaison. Les difficultés budgétaires ont également assombri la mission du Comité.

L'augmentation continue des demandes d'accompagnement et de soutien par l'agente de liaison sont rendues de plus en plus difficile par le fait que le budget du comité n'a pas été augmenté depuis plusieurs années. Il devient de plus en plus difficile de répondre au nombre croissant de demandes, résultant du succès de nos activités visant à promouvoir le Comité des usagers. La situation financière précaire du Comité nous oblige à réduire les heures de travail de madame Bouchard, ce qui contrevient à notre mission d'information et d'accompagnement. Force fut de constater que le Comité aura besoin d'une deuxième agente de liaison ou, à tout le moins, d'une aide administrative. Les membres du Comité tentent d'aider madame Bouchard, autant que faire se peut, mais il est à noter que ceux-ci sont des bénévoles qui ont majoritairement des emplois de jour, et ne peuvent fournir une aide constante à cette dernière.

Malgré ces difficultés, le Comité, préoccupé par le sort des jeunes pris en charge et les fugues récurrentes ayant eu lieu tout au long de l'année, a invité plusieurs responsables de la DPJ; notons la présentation de monsieur Francis Belzile au sujet de la mise sur pied d'un programme pour contrer les fugues qui sera présenté à l'automne 2019. Le Comité a aussi reçu la visite de plusieurs intervenants clés pour nous expliquer les tenants et aboutissants de la loi sur la protection de la jeunesse et le processus d'évaluation/orientation, le Projet Clé financé par la Fondation du Centre Jeunesse Montérégie, le bilan du Centre Jeunesse Montérégie, et beaucoup d'autres ayant un lien direct avec la mission du Comité.

Madame Bouchard a réussi à assurer sa présence et son soutien auprès des Conseils des Jeunes de façon régulière, malgré l'étendue du territoire à couvrir. Les objectifs prévus ont été atteints.

Nous remercions sincèrement monsieur Francis Belzile (directeur du programme jeunesse) pour son implication au sein de notre comité.

En terminant, nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les membres du Comité des usagers; sans leur implication bénévole et leur dévouement, il n'aurait pas été possible pour le Comité des usagers de surmonter les difficultés encourues au long de l'année.



---

Christine Fort,  
Vice-Présidente  
comité des usagers du  
CJMontérégie



---

Lucie Harbec,  
Présidente  
comité des usagers du  
CJMontérégie



## **2. LES FONCTIONS LÉGALES**

Les fonctions du comité des usagers prévus à l'article 212 et 212.1 de la LSSSS sont de :

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
2. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;
3. Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente;
4. Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il le désire porter une plainte;
5. S'assurer, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;
6. Évaluer, le cas échéant, l'efficacité de la mesure mise en place en application des dispositions de l'article 209.0.1 de la LSSSS.

L'article 209.0.1 fait référence aux lieux d'hébergement pour lesquels il n'y a pas de comité de résidents (conseil des jeunes), soit parce qu'une installation a moins de 10 lits ou parce que la durée moyenne du placement est de moins de 6 mois. L'établissement, dans ces cas-là, a le choix de regrouper l'installation avec d'autres pour former un comité de résidents, ou alors de confier l'exercice des fonctions au comité des usagers. Dans les deux cas, l'établissement doit évaluer annuellement l'efficacité de la mesure choisie et faire les changements nécessaires. Le comité des usagers doit évaluer, en vertu de sa 6<sup>e</sup> fonction, l'efficacité de ces derniers.

En ce qui concerne les Comités des résidents (conseil des jeunes), ils doivent accomplir les trois premières fonctions de l'article 212. Puisque les représentants sur les comités de résidents au Centre jeunesse de la Montérégie ont la particularité d'être âgés de 6 et 18 ans, les fonctions sont adaptées à l'âge, au contexte et aux capacités de chacun.

## **3. LE MANDAT**

Selon le cadre de référence émis par la direction de la qualité du MSSS, avril 2015 :

*« Le mandat du comité des usagers et des comités de résidents est d'être **le gardien des droits des usagers**. Ces comités doivent veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Ils sont l'un des porte-parole importants des usagers auprès des instances de l'établissement.*

***Le respect des droits des usagers, la qualité des services et la satisfaction de la clientèle constituent les assises qui guident leurs actions.** Ils doivent avoir une préoccupation particulière envers les clientèles les plus vulnérables et travailler à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées. »*

Le mandat d'un comité des usagers est donc d'être le porte-parole des usagers de son établissement, en s'assurant du respect des droits et libertés de chacun, et en travaillant à l'amélioration continue des services reçus et du milieu de vie de ces derniers. Il en va de même pour les conseils des jeunes, cependant leur mandat s'effectue dans le cadre de leur campus uniquement.

#### **4. LES RÉALISATIONS 2018 -2019**

##### **Poursuivre la visibilité du comité des usagers.**

Tout au long de l'année, le comité des usagers du Centre jeunesse de la Montérégie a continué la promotion des droits des usagers, tant auprès des usagers que des divers services du Centre Jeunesse. Pour ce faire, plusieurs activités ont été organisées par le comité. Plusieurs invités se sont déplacés lors de nos rencontres mensuelles pour nous présenter et démystifier leur travail, leurs pratiques ou leurs projets.

##### Invités aux réunions :

- **Monsieur Denis Verville chef de service gestion de projets du Centre jeunesse:** Le responsable des projets d'immobilisations.
- **Monsieur Francis Belzile du Centre jeunesse :** Programme Fugue
- **Madame Annie Labonté du Centre jeunesse :** Présentation de la démarche évaluation et orientation.
- **Madame Josée Morneau du Centre jeunesse :** Présentation de ses fonctions et du bilan de l'année.
- **Madame Sophie Dubuc du Centre jeunesse :** Plan d'action du programme Fugue.
- **Madame Sandra Day et monsieur Maurice Carrier du Commissaire aux plaintes :** Présentation de services.
- **Madame Caroline Légaré, Danielle Proulx et le chien Nana :** Présentation du programme soutien émotionnel auprès de la clientèle du Centre jeunesse

Mme Bouchard ont continué le travail de terrain afin de faire mieux connaître le comité des usagers aux différents services du Programme Jeunesse. Une tournée des différents services, et ce, de manière continue à travers la Montérégie. Cette année, les services rencontrés sont :

- Équipe E/O Valleyfield.
- Équipe E/O Ste-Hyacinthe

De plus, les rencontres ponctuelles se poursuivent avec divers directions, afin de leur faire part des observations, des insatisfactions récurrentes, des motifs de référence au comité des usagers, et des pistes de solutions afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de service. Les personnes rencontrées sur une base régulières sont :

- Patrick Bégin, Coordonnateur à l'hébergement (intérim)
- Josée Morneau, Directrice de la protection de la jeunesse
- Francis Belzile, Directeur du programme jeunesse.

#### Autres réalisations

- La présence des membres du comité des usagers à un souper sur le campus avec les jeunes.
- L'accompagnement auprès de la clientèle des Centres Jeunesse de la Montérégie lors d'un plus grand nombre de rencontres avec leurs intervenants respectifs aura aussi permis de se faire connaître autrement.
- Tenue de l'Assemblée générale annuelle en septembre 2018.
- Utilisation de l'Intranet et du service de communication à l'interne pour faire la promotion des activités du Comité des Usagers.
- Présence sur de nombreux comités et sous-comités (comité gestion des risques, comité consultatif partenariat et de soins et de services).
- Kaisen E/O 2018

#### **Consolider le rôle et l'implication du conseil des jeunes dans leur campus**

Tout au long de l'année, l'agente de liaison du comité des usagers s'est déplacée à un minimum de 2 réunions des conseils des jeunes par campus. Le but de ces présences était d'assurer le bon fonctionnement des conseils des jeunes, d'avoir un portrait réaliste des diverses insatisfactions des jeunes en hébergement, et de faire la promotion des droits des usagers et la promotion du comité des usagers du CJM.

#### **Poursuivre le recrutement des membres au sein du comité des usagers**

Le recrutement reste, année après année, un défi pour notre comité. Le nombre de membre est présentement de 7.

### **5. LES MEMBRES DU COMITÉ DES USAGERS ET DE L'EXÉCUTIF**



### Le comité des usagers du Centre jeunesse de la Montérégie

NOM	PRÉNOM	USAGER AUTRE	OU	RÔLE
HARBEC	LUCIE	ANCIEN USAGER		PRÉSIDENTE, TRÉSORIÈRE
FORT	CHRISTINE	ANCIEN USAGER		VICE-PRÉSIDENTE
MAILLOUX	JEANNINE	ANCIEN USAGER		MEMBRE
LACHAPPELLE	RICHARD	ANCIEN USAGER		MEMBRE
CHAMPAGNE	CLAUDETTE	ANCIEN USAGER		MEMBRE
BROCHU	FRANCE	ANCIEN USAGER		MEMBRE
MYSZAK	JAN	ANCIEN USAGER		MEMBRE
KARYNE	BROSSARD	USAGER		MEMBRE
KARL	ANDRÉ	USAGER		MEMBRE
BOUCHARD	MÉLANIE	AUTRE		AGENTE DE LIAISON

### Coordonnées des membres de l'exécutif et des personnes ressources

NOM	RÔLE
-----	------

Mélanie Bouchard <b>575 Adoncour</b> <b>Longueuil (QC) J4G2M6</b> tel : 450-679-5433 cell : 514-213-2303 comite-usagers.cj16@ssss.gouv.qc.ca	AGENTE DE LIAISON DU COMITÉ DES USAGERS
Mme Lucie Harbec  tel : 450-372-0241 lharbec@hotmail.com	PRÉSIDENTE
Mme Christine Fort  tel : 514-773-6113 fortchristine0@gmail.com	VICE-PRÉSIDENTE
Mme Lucie Harbec  tel : 450-372-0241 lharbec@hotmail.com	TRÉSORIÈRE

## 6. BILAN

Plusieurs actions ont été posées durant l'année, afin de pourvoir aux six (6) fonctions du comité des usagers.

## 6.1 Bilan des objectifs 2018-2019

### **1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;**

- Distribution du dépliant du comité des usagers dans tous les points de services, à toutes les familles, ainsi qu'à tous les jeunes hébergés.
- Transmission d'informations par téléphone auprès des usagers par l'agent de liaison
- Présence de l'agente de liaison lors de 10 conseils des jeunes (répartis sur les 4 campus)
- Accompagnement de la clientèle lors de diverses rencontres avec leurs intervenants, chefs d'unités, réviseurs, etc.
- Tournée de l'agente de liaison sur les différents campus, ainsi que dans les différents points de services.
- Participation active maintenue à l'exécutif de l'Alliance des Comités des usagers du Québec par Mme Lecours et Mme Bouchard.
- Distribution d'outils promotionnels du Comité des Usagers (tangle, bloc-notes, crayons, dépliants, etc)

### **2. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;**

- Accompagnement des usagers lors de diverses rencontres avec leurs intervenants
- Contacts fréquents avec la commissaire locale aux plaintes attitrée à la jeunesse (CLPQS)
- Présence lors de 10 conseils des jeunes (comités de résidents)
- Participation active maintenue à l'exécutif de l'Alliance des Comités des usagers du Québec par Mme Lecours et Mme Bouchard.
- Implication au sein du sous-comité gestion de risques CISSS Montérégie-Est.
- Implication au sein du comité d'éthique CISSS Montérégie-Est
- Implication au sein du comité consultatif partenariat des soins et de services.
- Rencontres ponctuelles avec la haute direction afin de leur faire part des insatisfactions récurrentes et discuter des solutions possibles.

**3. Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente;**

- Support téléphonique et accompagnement de la clientèle lors de rencontres avec la DPJ.
- Collaboration et références de dossiers au CLPQS, Mme Sandra Day
- Réunion du comité des usagers : l'Agente de liaison informe les membres des préoccupations et des insatisfactions des usagers, et cela mensuellement.
- Participation à la rencontre annuelle de l'Alliance et au Congrès du RPCU
- Implication et participation au sein du CUCI et de ses sous-comités
- Échanges constants avec différents membres de gestion et responsable de la coordination des équipes afin de transmettre les préoccupations et les insatisfactions des comités des usagers.
- Référence au Centre d'aide et d'assistance aux plaintes de la Montérégie (CAAP)
- Référence à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ)
- Référence au protecteur du citoyen

**4. Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il le désire porter une plainte conformément aux sections I, II et III du chapitre III du titre II de la présente loi ou en vertu de la Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (chapitre P-31.1);**

- Accompagnement lors de diverses rencontres avec la DPJ : L'agente de liaison a procédé à 115 accompagnements et 54 rencontres préparatoires individuelles.
- Assistance téléphonique : L'agente de liaison a reçu ou effectué un total de 672 appels avec les usagers au courant de l'année.
- Référence au CLPQS, au CDPDJ et au CAAP

**5. S'assurer, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;**

- L'agent de liaison participe à au moins 2 rencontres annuelles de chacun des conseils des jeunes.
- L'agent de liaison a participé à trois rencontres de fonctionnement avec les animateurs de conseils des jeunes afin d'assurer le bon fonctionnement des conseils, et de faire les suivis appropriés.

**6. Évaluer, le cas échéant, l'efficacité de la mesure mise en place en application des dispositions de l'article 209.0.1.**

- L'agent de liaison participe à au moins 2 rencontres annuelles de chacun des conseils des jeunes.
- L'agent de liaison a participé à trois rencontres de fonctionnement avec les animateurs de conseils des jeunes afin d'assurer le bon fonctionnement des conseils, et de faire les suivis appropriés.

**7. Évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus.**

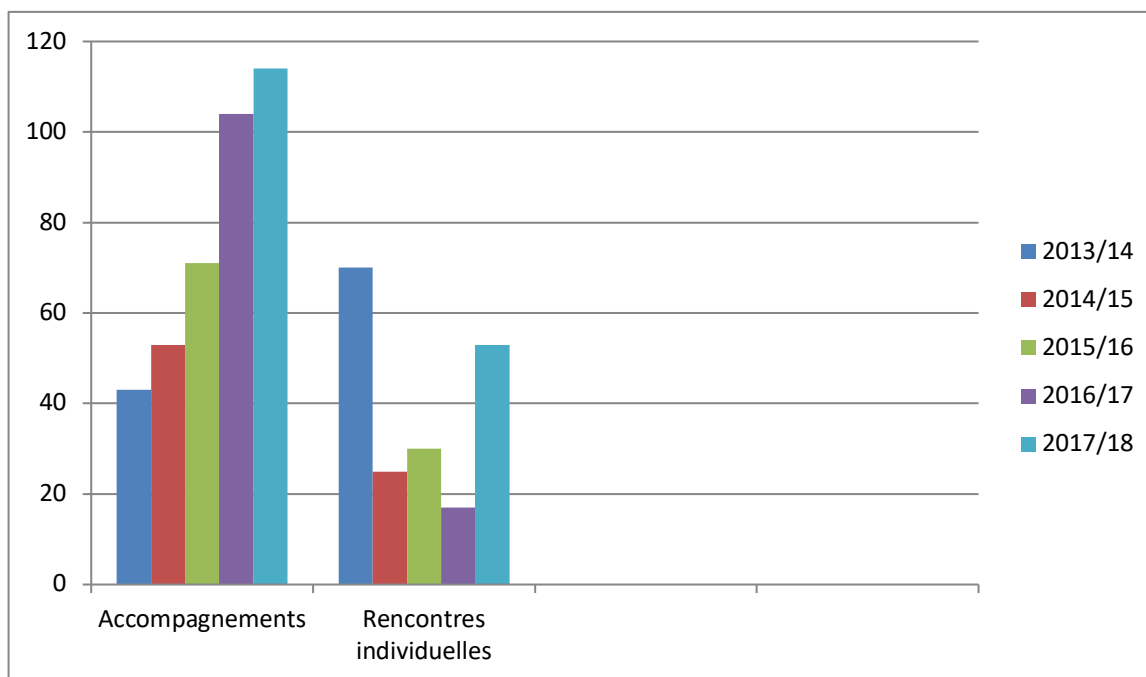
- Élaboration de rapports mensuels statistiques sur les insatisfactions de la clientèle.
- Comptes rendus ponctuels avec la Directrice de la Protection de la Jeunesse, madame Josée Morneau sur les observations faites par l'agente de liaison.
- Comptes rendus ponctuels avec le Directeur adjoint à l'hébergement par intérim, monsieur Patrick Bégin, sur les observations faites par l'agente de liaison.
- Comptes rendus ponctuels avec le Directeur du programme jeunesse, monsieur Francis Belzile, sur les observations faites par l'agente de liaison.

**7. ASSISTANCES, ACCOMPAGNEMENTS ET RÉFÉRENCES 2018-2019**

Le comité des usagers du CJ de la Montérégie utilise depuis 2013 un outil statistique afin de comptabiliser toutes les actions faites par l'agent de liaison en poste. Les assistances téléphoniques et accompagnements

étant nombreux avec la clientèle, voici le portrait des activités relevées pour l'année 2018-2019.

Le comité des usagers du Centre Jeunesse de Montérégie maintient ses acquis au fil des ans.



**Pour l'année financière 2018-2019 : 115 accompagnements et 54 rencontres individuelles.**

**De plus, nous avons dénombré 203 nouveaux usagers ayant fait appel au comité des usagers.**

Les appels des usagers vers le comité des usagers continuent à augmenter, et ce, depuis quelques années. Donc, nous sommes face à une éventualité, à savoir pour ce qui est de la charge de travail pour l'agente de liaison. La demande continue mais il n'y a toujours pas une deuxième personne en poste, faute de ressources financières. Donc, ceci occasionne que l'agente de liaison ne puisse faire toutes les accompagnements, retours d'appels, etc.

Nous pouvons attribuer cette hausse à une réponse positive à tous les moyens mis en place, ces dernières années, pour promouvoir le comité. De plus, une meilleure connaissance de notre rôle et de nos services auprès des intervenants de première ligne et des organismes de périphérie (Organismes communautaires, CLSC, CLPQS...) ont également contribué à cette augmentation.

**Plus de 672 démarches ont été fait auprès des usagers et ont comme motifs variables;**

- La formulation d'une insatisfaction par l'utilisateur
- Demande d'informations concernant sa situation
- La volonté de compréhension du processus clinique de la DPJ
- Demande d'accompagnement
  - Incompréhension du processus clinique DPJ
  - Attitude de l'intervenant (parti pris, sentiment d'être jugé, non écouté)
  - Droit d'être représenté, assisté ou accompagné
  - Demande de changement d'intervenants
  - Désaccord avec les conclusions de la Table d'orientation/révision
- Abus d'autorité de l'intervenant responsable du dossier
- Désaccord avec le PI/PSI
- Absence de scolarisation du jeune en hébergement
- Désaccord avec le placement d'un enfant
- Absence de service (pas d'intervenant au dossier)
- Contribution parentale
- Incompréhension du processus judiciaire
- Désaccord avec le calendrier des visites supervisées
- Compréhension du concept d'autorité parentale
- Fugues
- Bris de confidentialité

**Le jeune**

- Perte/Vol d'effets personnels
- Absence de scolarisation en CR
- Attitude de l'intervenant (parti pris, sentiment d'être non écouté)
- Incompréhension/désaccord avec les règlements et code de vie
- Incompréhension du processus clinique DPJ
- Désaccord avec le retrait (encadrement intensif, retrait à la chambre...)
- Fugues
- Salubrité des lieux (Hébergement)
- Bris de confidentialité

À la demande de l'utilisateur, l'agente de liaison accompagne celui-ci lors de diverses rencontres. Ces rencontres ont été effectuées tant entre l'utilisateur et l'agente de liaison et les différents acteurs impliqués au dossier de l'utilisateur. En effet, l'utilisateur est en droit de demander d'être accompagné lors de toutes rencontres.

### **Motifs des accompagnements et autres rencontres :**

- Rencontre bilan/mise au point avec l'intervenant et/ou le chef de service
- Accompagnement lors de l'élaboration du PI-PSI.
- Accompagnement lors de la table d'orientation/révision.
- Rencontre individuelle informative (Incompréhension du processus clinique, processus judiciaire et des rapports).
- Rencontre individuelle préparatoire à la rencontre bilan/mise au point.
- Rencontre supervisée

Dans tous les cas, l'accompagnement vise à soutenir et/ou sécuriser l'utilisateur par une présence physique pour lui permettre de se poser et ainsi favoriser le bon déroulement de la rencontre. Les rencontres préparatoires permettent la plupart du temps à l'utilisateur de mieux traduire ses préoccupations et formuler adéquatement ses questions en fonction d'une rencontre future. Cela favorise la compréhension, la participation et la responsabilisation de l'utilisateur dans le processus.

### **Référencement**

Afin d'exister, le comité repose grandement sur le nombre de personnes qui lui réfèrent des usagers, et aussi sur les personnes ou les organisations vers lesquelles le comité dirige ses usagers. C'est aussi une excellente indication sur la façon de rejoindre facilement des usagers du Centre jeunesse de la Montérégie pouvant bénéficier des services du comité.



Dans un sens comme dans l'autre, le personnel du Centre Jeunesse de la Montérégie est celui avec qui le comité a le plus de contact. Que ce soit avec les chefs, les éducateurs, les agents de relations humaines (travailleurs sociaux), les agents des contributions financières aux placements, les intervenants à la réception et au traitement des signalements, ou les responsables de l'accès à l'information, le comité peut définitivement compter sur leur collaboration en tant que partenaire principale afin d'exécuter ses fonctions.

Les commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) ainsi que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) sont également de grands partenaires du comité des usagers. Une relation de partage et d'échange s'est développée de belle façon ces dernières années, facilitant du même souffle notre travail.

Plusieurs liens se créent également avec les comités des usagers des autres Centres jeunesse du Québec. La plupart du temps, il s'agit de référer l'utilisateur au point de service de son territoire. Un usager peut aussi être desservi par deux régions différentes simultanément, alors les deux comités sont sollicités pour accompagner relativement aux activités de leur territoire respectif.

## 8. Enjeu Prioritaire

**S'assurer que tout usager qui le souhaite puisse se prévaloir de son droit d'être accompagné lors de toutes rencontres en lien avec les services offerts par le Centre Jeunesse de la Montérégie, y compris lorsqu'il souhaite être accompagné lors de l'élaboration d'un PI ou PSI.**

L'accompagnement de la clientèle est devenu la grande force du comité des usagers et est même reconnue comme levier à l'intervention à travers les différents services. En effet, un parent qui bénéficie du service d'accompagnement du comité des usagers sera d'emblée mieux informé sur sa situation, aura une meilleure connaissance et reconnaissance des enjeux liés au signalement qui le concerne ou concerne son enfant, et pourra compter sur un support moral lors de la rencontre, ce qui est très apaisant pour certains usagers.

Comme il a été démontré dans ce rapport, la demande d'accompagnement n'a cessé de croître ces dernières années, preuve du professionnalisme et de la neutralité des agents de liaison en poste. Cette augmentation est devenue si grande que le comité des usagers ne peut

maintenant plus répondre adéquatement à sa demande, faute de ressource financière. La grandeur du territoire est en partie responsable, puisque l'agente de liaison en poste doit parfois parcourir 2h00 de route pour se rendre à une seule rencontre. Il est important de noter l'importance que les accompagnements soient faits par une personne compétente, qui sera en mesure de donner de l'information sur tout le processus clinique en protection de la jeunesse à l'utilisateur. Le comité des usagers, la direction du programme jeunesse et la direction de la protection de la jeunesse s'entendent pour dire que l'accompagnement ne pourrait être fait par un membre du comité des usagers, dut au besoin de compréhension de l'utilisateur, et à la complexité des services en protection.

Or, le budget du comité des usagers ne semble pas prendre compte de la grandeur du territoire à parcourir, des frais reliés à ses déplacements et de la demande d'accompagnement fait pour les mêmes dates.

Le comité des usagers a soumis cette problématique au Comité des Usagers du Centre Intégré de la Montérégie Est, ainsi qu'à la direction générale du programme jeunesse, et ceux-ci reconnaissent que le financement des activités du Comité des usagers du Centre Jeunesse de la Montérégie est un enjeu prioritaire pour l'année à venir, et doit être revu à la hausse.

## 9. EN CONCLUSION

L'année 2018-2019 fut certainement une autre année bien remplie pour notre comité. Mme Lecours a quitté son poste le 18 décembre 2018, mais le travail continu avec Mme Bouchard. Cette année encore le comité aura observé un nombre grandissant d'accompagnement de sa clientèle, de soutien téléphonique ainsi qu'une belle stabilité au niveau du nombre des membres impliqués au sein du comité.

Le maintien de la relation de partenariat et de collaboration avec les intervenants et la direction du service jeunesse ainsi que la création de nouveaux liens avec différents acteurs de la communauté semblent avoir permis l'atteinte de très beaux résultats.

Nous avons également pu nous illustrer de belle façon à travers les différentes instances du CISSS, puisque l'agente de liaison a siégé au sein du sous-comité de gestion des risques et du comité consultatif en éthique, et autres comités consultatifs.

Les conseils des jeunes ont quant à eux été la source de beaux projets et ont connu une belle stabilité. Il est à noter que cette stabilité semble être concomitante avec le support apporté par l'institution.

Finalement, le grand constat de l'année est que plus la mission du Comité des usagers est connue de sa clientèle, plus celui-ci est sollicité pour des services d'accompagnements. Nous terminons l'année 2018-19 avec une difficulté grandissante à répondre adéquatement aux usagers, faute de ressource financière pour faire appel à une deuxième personne ressources au sein du comité des usagers.

Mélanie Bouchard

Agente de liaison

Comité des usagers du Centre Jeunesse de la Montérégie.

#### 10. LE BILAN FINANCIER 2018-2019

<b>ENCAISSE AU 31 MARS 2017</b>		<b>0.00 \$</b>
<b>REVENUS</b>		
Subvention/ASSS	65 047 \$	
Excédent des surplus rapatriés - comités résidents	(0.00 \$)	
<b>Total des revenus</b>		<b>65 047\$</b>

DÉBOURSÉS		
CONSEILS DES JEUNES	Campus de Chambly	1 000
	Campus de Longueuil	1 000
	Campus de St-Hyacinthe	1 000
	Campus de Valleyfield	1 000
	<i>Sous-total</i>	<i>4 000 \$</i>
FRAIS D' ACTIVITÉS DES MEMBRES	Cotisation de l'Alliance	1484.00 \$
	Activité - conseil des jeunes	0.00 \$
	Frais de déplacement	2687.21 \$
	Goûter et repas	0.00\$
	Formation	3196.28 \$
	Frais de publicités	2797.78 \$
	Frais de papeteries	410.46\$
	<i>Sous-total</i>	<i>11 049.06\$</i>
SALAIRE ET FRAIS D' ACTIVI	Salaire et charges sociales	47 593.65 \$
	Frais d'hôtels	
	<i>Sous-total</i>	<i>47 593.65 \$</i>
FRAIS DE BUREAU	Fournitures de bureau	0.00\$
	Divers	0.00 \$
	<i>Sous-total</i>	<i>0.00 \$</i>
<b>Total des déboursés</b>		<b>62 642.71\$</b>
<b>ENCAISSE AU 31 MARS 2018</b>		<b>(0.00\$)</b>